



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE (MFBPE)

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

AVIS DE SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET PRCIEG POUR LES EXERCICES : 2019-2020, 2020-2021, 1^{er} JUILLET 2021 AU 31 DECEMBRE 2021 ET PERIODE DE GRACE

No de Don : IDA D049-BI

N° d'identification du Projet : P149176

N° de référence : N°540/B10108/PRCIEG/2020

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet publié au portail électronique Development Business Online du 19 Septembre 2016 (Site web : www.devbusiness.com)

Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat pour d'audit comptable et financier du projet PRCIEG pour les exercices : 2019-2020, 2020-2021, 1^{er} Juillet 2021 au 31 Décembre 2021 et période de grâce.

Sur une période allant du 1^{er} Juillet 2019 au 30 Juin 2020, du 1^{er} Juillet 2020 au 30 Juin 2021, du 1^{er} Juillet 2021 au 31 Décembre 2021 y compris les paiements intervenus pendant la période de grâce (1^{er} Janvier 2022 au 30 Avril 2022), l'auditeur est sollicité pour se prononcer sur :

- a) La sincérité et la régularité des états financiers du projet comparativement aux normes comptables, aux directives de la Banque et à l'accord de financement, notamment sur l'éligibilité (la justification de la dépense, les Non Objections de l'IDA, le respect des procédures de passation de marchés) et la validité des dépenses effectuées dans le cadre du Projet ;
- b) L'efficacité du système de contrôle interne de l'UGP, c'est-à-dire la capacité de l'UGP à suivre les procédures administratives, comptables et financière comme stipulé dans le manuel des procédures du projet.
- c) La conformité de l'exécution du projet aux termes de l'Accord de financement et aux instructions de la Banque Mondiale, c'est-à-dire par rapport aux lois et réglementations en vigueur et aux obligations de Rapports de Suivi Financiers.



Les travaux seront exécutés pour une durée de :

- (i) 35 experts/jours pour l'exercice 2019-2020 couvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le rapport de cette mission doit être rendu disponible au plus tard le 10 Décembre 2020
- (ii) 35 experts/jours pour l'exercice 2020-2021 couvrant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le rapport de cette mission doit être rendu disponible au plus tard le 10 Décembre 2021
- (iii) 35 experts/jours pour la période du 1^{er} Juillet 2021 au 31 Décembre 2021 y compris les paiements intervenus pendant la période de grâce. Le rapport de cette mission doit être rendu disponible au plus tard le 31 Mai 2022.

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable Indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Professionnels Comptables reconnu au plan international et membre de l'IFAC, ayant une expérience confirmée en audit comptable et financier des projets sous financements des Partenaires Internationaux de Développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale (au moins 5 missions similaires réalisées avec succès).

Le *Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)* invite **les candidats admissibles et disponibles à réaliser la mission pendant les périodes ci-haut indiquées** à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brève présentation de leurs cabinets, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, copies des contrats déjà réalisés, etc.).

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « *Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID* » du mois de Janvier 2011, *Version Révisée Juillet 2014* (« Directives de Consultants » (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire.

Vue la crise sanitaire mondiale causée par la pandémie de COVID-19 qui a occasionné entre autres les restrictions des voyages internationaux, les cabinets sont encouragés à s'associer avec les cabinets locaux afin de faciliter la conduite de l'audit et la disponibilité des rapports dans les délais.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode « ***Sélection au Moindre Coût (SMC)*** » telle que décrite dans les *Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014.*



Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous du Lundi au Jeudi de 8 heures 12 heures et de 14 heures à 17 heures et les Vendredi de 8h à 12 heures (heures locales).

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier physique ou électronique au plus tard le **31/08/2020 à 16 heure locale** avec mention :

« REPONSE A L'AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 540/B10108/PRCIEG/2020 POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET PRCIEG POUR LES EXERCICES : 2019-2020, 2020-2021, 1^{er} JUILLET 2021 AU 31 DECEMBRE 2021 ET PERIODE DE GRACE »

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Attention : Monsieur le Coordonnateur du PRCIEG

51, Boulevard du Japon, Nouveau Building des Finances, 2^{ème} Etage, Bureau n° 202,

BP 922, Bujumbura, Burundi, Tél : +257 22 25 27 59

E-mail : prcieg.infos@prcieg.bi avec copie à g.mvukiye@prcieg.bi et mvukiyekeges@gmail.com